



La Sauvetat
UN VILLAGE, UNE HISTOIRE

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2017

Conseil Municipal du 30 juin 2017

Le Conseil municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Madame TROQUET, Maire.

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, le Conseil municipal de La Sauvetat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame TROQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 23 juin 2017

Présents : Mmes TROQUET, ROUX, BONHOMME, MOMPLOT, Mrs GARY, CHAMPION, FOURNIER, GAUDET, ROURE, SENEZE, VICTORI

Absents excusés : Mme BALLESTER donne pouvoir à Mme MOMPLOT

Mr CAILLEY donne pouvoir à Mme TROQUET

Mme VARACHE donne pouvoir à Mme ROUX

Secrétaire de séance : Mme ROUX

Est inscrit à l'ordre du jour : Elections sénatoriales : désignation des délégués - Travaux d'assainissement rue des Ecoles (2ème partie) - Demande de subvention à la Région pour l'aménagement de l'espace public aux abords de l'épicerie et de l'abribus - Avis sur l'enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation de travaux programmés dans le contrat territorial du bassin du Charlet - Ecole : calendrier de la semaine scolaire - Festivités : repas républicain, brocante, scènes d'une nuit d'été - Questions diverses.

I) ELECTIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Après mise en place du bureau électoral, à savoir ROUX Nicole, GAUDET Louis, CHAMPION Joris et ROURE Grégory, Madame le Maire a invité le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle a rappelé qu'en application des articles L.288 et R. 133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin de l'élection des délégués et ont accepté leur élection :

Ordre	Nom	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
1	ROUX	Nicole	14
2	BONHOMME	Marie	14
3	GARY	David	14

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin de l'élection des suppléants :

Ordre	Nom	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
1	GAUDET	Louis	14
2	MOMPLOT	Christine	14
3	ROURE	Grégory	14

II) OUVERTURE DES PLIS DE MAITRISE D'ŒUVRE / CONSTRUCTION D'UN RESEAU D'EAUX USEES RUE DES ECOLES (2^{ème} tranche)

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la décision prise par la commission lors de l'ouverture des plis concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction d'un réseau d'eaux usées rue des écoles, dans le cadre du Programme d'Assainissement 2018 du SIVOM de la Région d'Issoire.

La mission suivante est attribuée au bureau d'études : GEOVAL
Forfait total de rémunération : 2 700 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de confier la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de construction d'un réseau d'eaux usées rue des écoles au cabinet GEOVAL, pour un montant de 2 700 € HT.

III) DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC AUX ABORDS DE L'EPICERIE ET DE L'ABRIBUS

La Commune de La Sauvetat, en vue de l'obtention du label « Plus Beaux Villages de France » souhaite poursuivre l'aménagement et l'embellissement du village dans le même esprit, dans le cadre de ce programme pluriannuel d'actions. Elle souhaite mettre en œuvre la troisième tranche du programme d'actions 2018 « aménagement de l'espace public aux abords de l'épicerie et de l'abribus, une centralité de services avec la construction d'un lieu de rencontre et d'informations touristiques » pour un montant estimé à 130 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mettre en œuvre le programme d'actions 2018 « aménagement de l'espace public aux abords de l'épicerie et de l'abribus, une centralité de services avec la construction d'un lieu de rencontre et d'informations touristiques » pour un montant estimé à 130 000 € HT,
- de solliciter la Région pour un financement à hauteur de 25% du montant HT des travaux, soit un montant de 32 500 €.

IV) AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL ET A L'AUTORISATION DE TRAVAUX PROGRAMMES DANS LE CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN DU CHARLET

Le Conseil municipal n'a pas de remarques particulières à formuler et donne un avis favorable concernant l'enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation de travaux programmés dans le contrat territorial du bassin du Charlet.

V) ECOLE : CALENDRIER DE LA SEMAINE SCOLAIRE

L'Etat donne aux communes la possibilité de retour à la semaine de 4 jours au lieu de 4.5 actuellement. Toutefois, le Conseil municipal, conscient des difficultés d'organisation dans un temps restreint pour les familles, les intervenants du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement, le Centre de Loisirs de Chadieu, les communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal, le Conseil départemental gestionnaire du transport scolaire, décide de prendre le temps de la réflexion au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2017 2018 pour une modification éventuelle à la rentrée 2018.

VI) FESTIVITES

1) Repas républicain

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'organiser avec l'association Sauvetat Joie, un repas républicain le 13 juillet 2017 et de fixer le prix du repas à 15 € pour les adultes et à 7 € pour les enfants de moins de douze ans.

2) Scènes d'une nuit d'été

La fanfare festive de Musiques d'Ici et d'Ailleurs donnera un concert le 2 août 2017 à 21h à la Garenne, dans le cadre de la Saison estivale Scènes d'une Nuit d'Eté menée par Mond'Arverne Communauté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de mettre à disposition des deux camions ambulants, le tub du Bistrot d'ici et le foodtruck Roul'ma soupe, le terrain cadastré section X n°430 situé à la Garenne, le mercredi 2 août 2017 de 18h à minuit. Cette mise à disposition est gratuite.

3) Brocante

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'organiser la brocante annuelle le dimanche 24 septembre 2017 dans le bourg. Il fixe le prix de l'emplacement à 2 € le mètre linéaire et laisse jusqu'à 5 mètres linéaires gratuits pour les habitants de La Sauvetat.

La séance est levée à 23h20.